

OSE^V main-bras

Outil Simplifié d'Evaluation aux Vibrations

OSE^V ensemble du corps



- Permet d'estimer l'exposition vibratoire journalière pour chaque opérateur et ce même s'il utilise plusieurs machines dans sa journée de travail.
- Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures ou d'avoir des connaissances détaillées sur l'évaluation des expositions vibratoires pour utiliser ces applications.
- Le résultat de l'évaluation permet de situer l'exposition par rapport aux valeurs réglementaires.



- Les valeurs obtenues à partir de ces applications sont issues de mesurages réalisés par les centres de mesures physiques des CARSAT/CRAMIF, l'INRS, l'HSL (Health and Safety Laboratory) et la MSA pour la partie "sécateurs".



Ces valeurs obtenues à partir de ces applications
sont données à titre indicatif.

Pour obtenir une valeur de l'accélération équivalente
plus précise, il faut faire réaliser des mesures dans
les conditions réelles d'utilisation.

Outil Simplifié d'Évaluation des expositions aux Vibrations main-bras

OSEV Main-Bras est une application qui permet d'estimer l'exposition vibratoire journalière pour un opérateur et ce même s'il utilise plusieurs machines portatives dans sa journée de travail.

Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures ou d'avoir des connaissances détaillées sur l'évaluation des expositions vibratoires pour utiliser cette application.

Le résultat de l'évaluation permet de situer l'exposition vibratoire par rapport aux valeurs réglementaires. La qualité de cette évaluation dépendra de la précision des données saisies par l'utilisateur.

[Démarrer l'évaluation](#)

Information : Version de Janvier 2017 : corrections mineures de texte et ajout des meuleuses verticales.
Version de Janvier 2018 : sélection possible de visseuses et intégration fiche Focus Ponces.
Version de Octobre 2018 : ajout d'une nouvelle cellule "Travaux Divers" et de 5 familles de machines

Les valeurs obtenues à partir de l'application sont issues de mesurages réalisés par les centres de mesures physiques des **Carsat/Cramif**, **l'INRS**, **l'HSL** (Health and Safety Laboratory) et la **MSA**. Pour obtenir une valeur de l'accélération totale (ahv) plus précise, il y a lieu de faire réaliser des mesures dans les conditions réelles d'utilisation. *Il en est de même pour toutes machines non recensées dans l'application.*

Version octobre 2018

NB : Cette feuille de calcul fonctionne avec les macros. L'activation des macros doit être autorisée à l'ouverture de ce fichier Excel.
Si un bandeau jaune apparaît en haut, cliquez sur "Activer le contenu".



Version octobre 2018

Evaluation de l'exposition vibratoire quotidienne au cours d'une journée de travail

Nom du salarié

Fonction

Entreprise / agence

Date d'évaluation



Etape 1 - Définir les machines main-bras utilisées par l'opérateur

Choix Machine n°1

Choix Machine n°2

Choix Machine n°3

Choix Machine n°4



Burineur Hilti TE 300 AVR

Energie : 3,3 j

Poids : 3,8 Kg



Tout effacer

Evaluation de l'exposition vibratoire quotidienne au cours d'une journée de travail

Nom du salarié

Fonction

Etape 1 - Choisir la branche d'activité pour la machine utilisée

Etape 1 - Définir le

Choix Machine n°1

Choix Machine n°2

Choix Machine n°3

Choix Machine n°4

Sélectionner une activité puis valider

Travaux des métaux



Travaux de construction / routiers



VALIDER

SUPPRIMER

Travaux du bois



Travaux d'espaces verts



Travaux divers





- Choix Machine n°1
- Choix Machine n°2
- Choix Machine n°3
- Choix Machine n°4

Etape 1 - Définir les machines main-bras utilisées par l'opérateur (travaux de construction/routiers)

Sélectionner une machine puis valider

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Brise-béton ≥ 26 kg et ≥ 1300 cps/mn  | <input type="radio"/> Disqueuse th. antivibratile ≥ 3300 W pierre  |
| <input type="radio"/> Brise-béton ≥ 26 kg et < 1300 cps/mn  | <input type="radio"/> Disqueuse th. antivibratile < 3300 W pierre  |
| <input type="radio"/> Brise-béton < 26 kg  | <input type="radio"/> Polisseuse - Lustreuse (pierre)  |
| <input type="radio"/> Burineur à sculpter pneu. (≤ 2 kg) pierre  | |
| <input type="radio"/> Burineur pneu. (2 à 9 kg) pierre/béton  | |
| <input type="radio"/> Perforateur électrique SDS Plus ≥ 4 kg  | |
| <input checked="" type="radio"/> Perforateur électrique SDS Plus < 4 kg  | |
| <input type="radio"/> Perforateur électrique SDS Max ≥ 8 kg  | |
| <input type="radio"/> Perforateur électrique SDS Max < 8 kg  | |
| <input type="radio"/> Plaque vibrante ≥ 250 kg  | |
| <input type="radio"/> Plaque vibrante < 120 kg sur bitume  | |
| <input type="radio"/> Plaque vibrante < 120 kg sur "autre"  | |

Rotation et frappe - 1,8 à 3 J - 0,6 à 0,8 kW - 4000 à 4800 cps/mn

VALIDER SUPPRIMER



Evaluation de l'exposition vibratoire quotidienne au cours d'une journée de travail

Nom du salarié
Entreprise / agence

Fonction
Date d'évaluation



Etape 1 - Définir les machines main-bras utilisées par l'opérateur

	Type de machines	Référence machine
ChoixMachine n°1	Perforateur électrique SDS Plus < 4 kg	Hilti TE 300 AVR
ChoixMachine n°2		
ChoixMachine n°3		
ChoixMachine n°4		

Etape 2 - Définir les Conditions d'Utilisation (CU) des machines main-bras

Choix CU n°1



Sélectionner vos réponses puis valider Perforateur électrique SDS Plus < 4 kg
Environnement / machine / opérateur

La machine et l'outil sont-ils adaptés à la tâche (puissance, pic, foret...)?

- Adaptés
- Non adaptés

La machine est-elle équipée de dispositifs antivibratiles intégrés (suspension du moteur et/ou des poignées, batteur...)?

- Avec syst. antivib.
- Sans syst. antivib.
- Ne sait pas

Un entretien périodique de la machine est-il fait selon la notice technique ?

- Entretien suivi
- Sans entretien

Un entretien périodique des dispositifs antivibratiles est-il fait selon la notice technique ?

- Entretien suivi
- Sans entretien
- Non concerné

Un entretien périodique de l'outil (affûtage) est-il fait selon la notice technique ?

- Entretien suivi
- Sans entretien

L'opérateur a-t-il été formé à l'utilisation de la machine et de l'outil (savoir faire, remplacement outil...)?

- Formé
- Non formé

Particularité machine / tâche

La tâche est-elle faite horizontalement ?

- Horizontalement
- Verticalement

VALIDER

SUPPRIMER

RA7

Evaluation de l'exposition vibratoire quotidienne au cours d'une journée de travail

Nom du salarié

Fonction



Entreprise / agence

Date d'évaluation



Etape 1 - Définir les machines main-bras utilisées par l'opérateur

Type de machines

Référence machine

ChoixMachine n°1

Perforateur électrique SDS Plus < 4 kg



ChoixMachine n°2

ChoixMachine n°3

ChoixMachine n°4

Etape 2 - Définir les Conditions d'Utilisation (CU) des machines main-bras

Questionnaire C U

Choix CU n°1



Environnement

Adaptés

Dispositif antivibratile

Avec syst. antivib.

Entretien machine

Entretien suivi

Entretien disp. antivib.

Sans entretien

Entretien outil

Sans entretien

Opérateur

Non formé

Air comprimé

Particularité

A

Verticalement

Etape 3 - Définir la durée réelle d'exposition de l'opérateur aux vibrations

Choix durée n°1

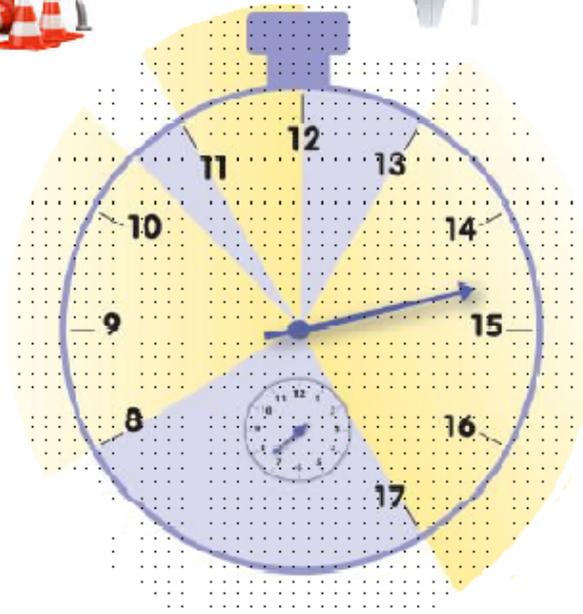




Sélectionner la durée puis valider

La durée réelle quotidienne d'exposition prend en compte uniquement les périodes pendant lesquelles l'opérateur est effectivement soumis aux vibrations. Elle n'intègre donc pas les phases non vibrantes ou d'attente.

En cas de difficulté pour évaluer la durée réelle d'exposition aux vibrations, on peut considérer une fourchette à partir d'hypothèses hautes et basses.



- < 00h05
- 00h10
- 00h15
- 00h30
- 00h45
- 01h00
- 02h00
- 02h30
- 03h00
- 03h30
- 04h00
- 04h30
- 05h00
- 05h30
- 06h00
- 06h30
- 07h00
- 07h30
- 08h00

Evaluation
Nom du

Etape 1 - D

- ChoixMachi
- ChoixMachi
- ChoixMachi
- ChoixMachi

Etape 2 - D

- Questionnai
- Environnemen
- Dispositif anti
- Entretien mac
- Entretien disp
- Entretien outil
- Opérateur
- Air comprimé
- Particularité

Etape 3 - D

VALIDER

SUPPRIMER





Evaluation de l'exposition vibratoire quotidienne au cours d'une journée de travail

Nom du salarié

Fonction

Entreprise / agence

Date d'évaluation



Etape 1 - Définir les machines main-bras utilisées par l'opérateur

Type de machines

Référence machine

ChoixMachine n°1	Perforateur électrique SDS Plus < 4 kg	...
ChoixMachine n°2		
ChoixMachine n°3		
ChoixMachine n°4		



Etape 2 - Définir les Conditions d'Utilisation (CU) des machines main-bras

Questionnaire C U

Environnement	Adaptés
Dispositif antivibratile	Avec syst. antivib.
Entretien machine	Entretien suivi
Entretien disp. antivib.	Sans entretien
Entretien outil	Sans entretien
Opérateur	Non formé
Air comprimé	
Particularité A	Verticalement



Etape 3 - Définir la durée réelle d'exposition de l'opérateur aux vibrations

Choix durée n°1

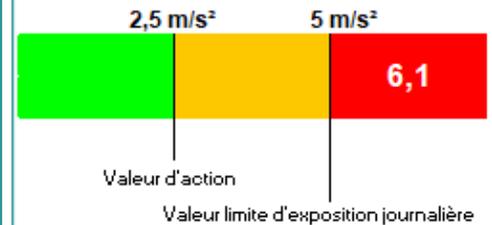
02:00



Résultat de l'exposition vibratoire sur 8 heures



Evaluation pour 1 machine :
A(8) = 6,1 m/s²



La valeur limite d'exposition journalière est dépassée : vous avez l'obligation de réduire l'exposition ! Des pistes de réduction sont proposées ci-dessous.

L'amélioration des conditions d'utilisation (plus spécialement la (les) cellule(s) de couleur "jaune") ou la réduction de la durée d'exposition favoriseront une diminution de l'exposition vibratoire.

D'autres pistes pour diminuer les risques vibratoires :



Par machine A(8) en m/s² :

n° 1 Perforateur électrique SDS Plus < 4 kg **6,1**



Evaluation de l'exposition

Nom du salarié
Entreprise / age

Etape 1 - Définir les machines

- ChoixMachine n°1 Perforateur él
- ChoixMachine n°2
- ChoixMachine n°3
- ChoixMachine n°4

Etape 2 - Définir les Conditions

- Questionnaire C U Choix CU n°
- Environnement Adaptés
- Dispositif antivibratile Avec syst. anti
- Entretien machine Entretien suiv
- Entretien disp. antivib. Sans entretie
- Entretien outil Sans entretie
- Opérateur Non formé
- Air comprimé
- Particularité A Verticalement

Etape 3 - Définir la durée réelle

Choix durée r
02:00

Actions

Des pistes pour diminuer les risques vibratoires

Pour maîtriser les risques liés aux vibrations, la réglementation prévoit que l'employeur supprime ou réduise l'exposition. Il peut également entreprendre des actions préventives qui diminuent la probabilité de développer ou d'aggraver des pathologies.

Les principes de base pour établir un programme de protection contre les vibrations sont les suivants :

- 1) Choisir les bons équipements et veiller à leur bonne utilisation
 - Choisir des machines neuves adaptées,
 - Entretien périodiquement la machine,
 - Former les opérateurs.
- 2) Modifier l'outil et/ou le processus de travail
 - S'orienter vers des machines exposant moins les salariés aux vibrations,
 - Ajouter des aides à la manutention.
- 3) Eviter le refroidissement des mains et du corps
- 4) Réduire la durée d'exposition

Pour en savoir plus, consulter le site Web de l'INRS : [Web INRS](#)

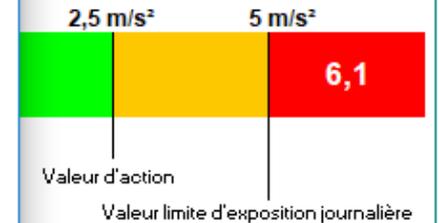
Ainsi que le document "La main et le bras en danger" : [ED 6204](#)

Plus d'informations pour : [Perforateurs et perceuses](#)

OK

Résultat de l'exposition vibratoire sur 8 heures

évaluation pour 1 machine :
 $A(8) = 6,1 \text{ m/s}^2$



La valeur limite d'exposition journalière est dépassée : vous avez l'obligation de réduire l'exposition ! Des pistes de réduction sont proposées ci-dessous.

La réduction des conditions d'utilisation (plus particulièrement la (les) cellule(s) de couleur rouge) ou la réduction de la durée d'exposition seront une diminution de l'exposition vibratoire.

Des pistes pour diminuer les risques vibratoires :



Par machine $A(8)$ en m/s² :
Perforateur électrique SDS Plus < 4 kg **6,1**



Disponible sur le site de l'INRS



<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil39>



<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil59>



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**